

**De :** Présidence

**Envoyé :** mardi 24 mars 2020 14:03

**À :** x.xxxxxxxx@sante.gouv.fr

**Objet :** Covid-19 – inclusion des kinésithérapeutes dans la distribution des masques

Madame, Monsieur,

Présidente du Conseil national de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes, je vous écris alors que notre pays traverse une crise sanitaire grave et que toutes ses forces vives se mobilisent pour l'endiguer et garantir du mieux possible la sécurité de nos concitoyens.

En premier lieu, je tiens à saluer votre engagement et celui de vos services en cette période difficile où le sens de l'Etat et le service de la collectivité sont cruciaux.

Si je choisis de vous solliciter aujourd'hui, c'est que les masseurs-kinésithérapeutes de toute la France souhaitent se mobiliser pour assurer la continuité des soins et permettre la meilleure prise en charge des Français atteints du Covid-19 ainsi que de tous les patients vulnérables nécessitant des soins à domicile afin de limiter autant que possible les hospitalisations.

Cependant, nous connaissons une pénurie de masques – chirurgicaux et FFP2 – permettant de protéger les professionnels de santé lorsqu'ils prodiguent des traitements.

Ministre des Solidarités et de la Santé, M. Olivier VERAN, a rappelé que chaque professionnel de santé pouvait à cet effet disposer d'un nombre hebdomadaire de masques. Pour les masseurs-kinésithérapeutes, il s'agit de 6 masques par semaine.

Nous savons que certaines collectivités possèdent des réserves qu'elles distribuent actuellement afin de permettre aux professionnels de santé de prendre en charge les patients relevant de soins d'urgence. Malheureusement, notre profession est parfois oubliée au moment de la distribution de ces masques alors même que son intervention dans les affections de longue durée et respiratoires est de la première importance.

**Aussi, nous appelons solennellement tous les acteurs impliqués dans la gestion de cette crise sanitaire à inclure les masseurs-kinésithérapeutes dans les destinataires des masques afin qu'ils puissent mener à bien leur mission de santé publique.** Le Conseil national ainsi que les conseils départementaux sont à votre entière disposition et à celle de vos services pour organiser ces actions sur le terrain.

Nous souhaitons relayer notre appel à tous les décideurs engagés et en particulier à ceux qui ont la charge de coordonner les actions de l'Etat partout sur le territoire. Ainsi, nous vous saurions gré de nous soutenir dans cet effort et de transmettre largement notre alerte.

Vous remerciant par avance pour la prise en compte de notre appel et restant à votre disposition,

Très cordialement,

---

**Pascale MATHIEU**  
Présidente

91 Bis rue du Cherche-Midi

75006 Paris

Tel : 01 46 22 32 97

Fax : 01 46 22 08 24

Email : [president.cno@ordremk.fr](mailto:president.cno@ordremk.fr)



**Ordre des masseurs-kinésithérapeutes**  
Conseil national 

[www.ordremk.fr](http://www.ordremk.fr)